



Lyon, le 20 février 2013

## COMMUNIQUE

### **MODIFICATION DES MOYENS ALLOUÉS AU CONTRAT DE LIQUIDITE**

Conformément au contrat de liquidité signé le 18 décembre 2009 confié par SIPAREX CROISSANCE à la société de Bourse PORTZAMPARC, en vertu de l'article 12 du contrat, les moyens suivants ont été retirés en date du 20 février 2013 :

- 50.000,00 Euros

Lors du dernier bilan semestriel, à la date du 31 décembre 2012, il est rappelé que les moyens suivants figuraient au contrat :

- 1 535 titres SIPAREX CROISSANCE,
- 116 543,40 €.